

BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE 2026

	MODALITES	A LA CHARGE DU
➤	Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, article 5)	
	7% TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur
➤	Emplacement et stationnement en sous-sol ou parking aérien	
	8,5% TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur
➤	Garantie de loyers impayés et détériorations immobilières (optionnel : double sécurité)*	
	2.5 % TTC du montant du loyer annuel hors charges	Bailleur

* Cette garantie déductibles des revenus locatifs perçus permet au bailleur d'être couvert pour les situations suivantes :

- **Détériorations immobilières** : 10 000€ de perte financière
- **Protection juridique** : 8 000€ de perte financière (ex : frais d'avocat)
- **Squats** : 30 000€ de perte financière

BAREME D'HONORAIRES DU SYNDIC IMMO'ZEL 2026

Nombres de lot	Coût par lot
De 2 à 14 lots	Forfait : 1833.33€ HT soit 2200€ TTC
De 15 à 40 lots	Par lot : 129.16€ HT soit 155€ TTC
De 41 à 100 lots	Par lot : 125€ HT soit 150€ TTC
+ de 100 lots	Par lot : 116.66€ HT soit 139.99€ TTC